

Nizo® S

Herbicide racinaire contre les dicotylédones et les graminées en cultures maraîchères, petits fruits, arboriculture, grandes cultures et cultures ornementales

Description du produit en bref

Herbicide racinaire sélectif contre les dicotylédones et les graminées en cultures maraîchères, petits fruits, arboriculture, grandes cultures et cultures ornementales

Matières actives

400 g/l Propyzamide (36%)

Formulation

Suspension concentrée (SC)

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W-6703-3

Mode d'action

La **Propyzamide** appartient à la famille chimique des benzamides. Elle agit par absorption racinaire sur un grand nombre d'adventices. La Propyzamide inhibe la formation de la cytosquelette des nouvelles cellules. Ceci entraîne une croissance fortement perturbée et finalement le dépérissement des mauvaises herbes. Sa persistance d'action dépend des conditions climatiques et en particulier de la température. Un temps froid et humide favorise sa persistance d'action.

Utilisation Arboriculture

Fruits à noyaux

Dosage : 2.5-4 l/ha contre les dicotylédones et graminées annuelles.

5.0-6.25 l/ha contre les chiendents.

Application en hiver (pendant le repos de la végétation). Traitements sur sol sans neige et non

gelé uniquement.

Fruits à pépins

Dosage : 2.5-4 l/ha contre les dicotylédones et graminées annuelles.

5.0-6.25 l/ha contre les chiendents.

Application en hiver (pendant le repos de la végétation). Traitements sur sol sans neige et non gelé uniquement.

Utilisation Cultures de baies

Cassis

Dosage : 2.5-4 l/ha contre les dicotylédones et graminées annuelles.

5.0-6.25 l/ha contre les chiendents.

Application de mi-octobre jusqu'à mi-janvier. Traitements sur sol sans neige et non gelé uniquement. Traitement 6 mois au plus tôt après la plantation et uniquement dans les cultures en plein air.

Groseilles à grappes

Dosage : 2.5-4 l/ha contre les dicotylédones et graminées annuelles.

5.0-6.25 l/ha contre les chiendents.

Application de mi-octobre jusqu'à mi-janvier. Traitements sur sol sans neige et non gelé uniquement. Traitement 6 mois au plus tôt après la plantation et uniquement dans les cultures en plein air.

Groseilles à maquereau

Dosage : 2.5-4 l/ha contre les dicotylédones et graminées annuelles.

5.0-6.25 l/ha contre les chiendents.

Application de mi-octobre jusqu'à mi-janvier. Traitements sur sol sans neige et non gelé uniquement. Traitement 6 mois au plus tôt après la plantation et uniquement dans les cultures en plein air.

Utilisation Cultures maraîchères

Chicorée

Dosage : 2.5-3.75 l/ha contre les dicotylédones et graminées annuelles.

Dans les endives, appliquer après le semis et avant la levée en applications fractionnées avec un partenaire de mélange. Les applications fractionnées ainsi que l'ajout d'un partenaire améliore l'efficacité. Au total, ne pas dépasser 3.75 l/ha de Nizo. En mélange, toujours respecter les conseils d'utilisation concernant l'herbicide de mélange. Par faibles précipitations et dans les régions sèches, procéder à un arrosage après le traitement. Ne pas utiliser Nizo lorsque les plantes sont sous condition de stress (forte chaleur, sécheresse). Ne pas appliquer Nizo sous serre ou sous tunnel.

Salades (Asteraceae)

Dosage : 2.5-3.75 l/ha contre les dicotylédones et graminées annuelles. Application le jour de plantation. Par faibles précipitations et dans les régions sèches, procéder à un arrosage immédiatement après le traitement pour améliorer l'efficacité. Ne pas appliquer dans des cultures de salade qui souffrent de stress (sécheresse ou chaleur).

Utilisation Cultures ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt)

Dosage : 2.5-4.0 l/ha contre les dicotylédones et les graminées annuelles.

5.0-6.25 l/ha contre les chiendents.

Application en hiver (pendant le repos de la végétation) de mi-octobre à mi-janvier. Traitements sur sol sans neige et non gelé uniquement. Ne pas appliquer directement sur la culture.

Utilisation Grandes cultures

Colza

Dosage : 1.25-1.875 l/ha contre les dicotylédones et graminées annuelles. Application en post-levée au stade 4 à 6 feuilles du colza. La meilleure efficacité est obtenue par temps frais et humide (mi-octobre-début novembre). Les graminées sont bien contrôlées jusqu'au stade fin tallage. Pour des

applications début novembre, contacter la station phytosanitaire de votre canton.

Spectre d'efficacité

Très bonne efficacité : vulpin des champs, repousses de céréales, folle avoine, millets, dactyle, espèces de pâturin, espèces de ray-grass, fétuques, brômes, agrostide jouet du vent, amarantes, véroniques, lamier pourpre, stellaire, petite ortie, chénopodes, atriplex, pourpier, euphorbes.

Bonne efficacité par conditions

favorables : chiendent, vulpin des prés, houlque laineuse, moutarde des champs, tabouret des champs, pensée des champs, coquelicot, plantains

Efficacité insuffisante : carex, capselle, matriaires, renouées, renoncules, ravenelle, oseille, seneçons, pissenlit, trèfles, orties, chardons, potentilles, rumex, solidages, mercuriales, fumeterre, galinsoga, gaillet gratteron, vesces, laiterons, prêle

Restrictions

Lors de la préparation et de l'application de la bouillie, porter des gants de protection universels (protection phytosanitaire), une tenue de protection (protection phytosanitaire) et des chaussures résistantes (p. ex. bottes de caoutchouc).

Rotation culturale

Ne pas cultiver des céréales après un retournement de colza dû à un mauvais hivernage. En revanche, les cultures de pommes de terre, de betteraves, de pois, de haricots, de colza de printemps et de maïs conviennent comme cultures suivantes. En arboriculture, viticulture, baies et cultures ornementales : après une application en hiver, une nouvelle plantation ou un remplacement d'arbres ne doit être effectué que l'automne suivant. Pour un semis de graminées, un délai d'attente d'au moins 18 mois doit être respecté. Salades : Directement après la récolte : haricots, pois, toutes les espèces de légumineuses, salades, des chicorées scaroles et frisées et d'autre espèces d'astéracées. Après 2-4 mois : maïs, des choux fourragers, céleri-branches et des fraises. Après 4-5 mois : pommes de terre, tomates, concombres, oignons, ail, persil, poivrons, épinards, courges et courgettes. Il n'est pas recommandé de cultiver des céréales ou des graminées fourragères en automne dans le cas d'une rotation normale.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

Nizo montre une meilleure efficacité s'il est appliqué lors de temps frais (en dessous de 10 °C) sur sols humides (mais pas trempés). Des conditions chaudes et ensoleillées, accélèrent la dégradation du produit et diminuent l'efficacité.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H351 Susceptible de provoquer le cancer. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH208 Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique. **EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.



GHS08



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 02 92 Emballage simple à 5 l

10 02 92 Carton à 4 x 5 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00

Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>